



**ESI BORDEAUX**  
**ESI POITIERS**  
**ESI LIMOGES**  
**ESI TOULOUSE**

## **CHS simplifié du 20/04/2020**

DISI	Philippe MAIZY, Pierre MARQUES, Sophie EYMARD Sophie DUBOS
Direction Limoges	Sylvie ZALDUA, Alain SOULARUE
Direction Poitiers	Thierry GRANATA-GOLDMAN, Pierre BRISSONET
Direction Bordeaux	Pascale DELMAS, SARRAZIN Jérôme
Direction Toulouse	Marianne LACAZE, Lydie LEYMARIE
Médecin de prévention	Dr DEMAITRE

Solidaire	Bruno RIGOULEY, Eddy CHANAUX, Geneviève DELAUNAY
CFDT	Erik GIVERNAUD, Mathieu DATCHARRY, Michel PICCO
CGT	Geneviève BOURREL, Béatrice BOISSON, Richard BORDONNEAU
Force Ouvrière	Maryline SOUCHARD, Marie-Marthe SUREAU, Bérangère VIGNAL

La session débute à 16h00 par Sophie DUBOS, le Président M.MAIZY étant en audio. Le Président rejoint la séance à 16h10.

### **Autorisations d'absences syndicales**

Les participants aux CHS depuis le début de la crise auront une journée en ASA15 par audio (1/2 journée pour la participation au CHS et 1/2 journée pour la rédaction du compte rendu) dans la limite de 3 représentants par section.

Les sessions précédentes seront régularisées par le service RH. Il est demandé aux différents participants des OS de déposer dans SIRHIUS une ASA15 pour la prochaine audio. Pour les agents ne pouvant accéder à SIRHIUS pour réaliser cette démarche, il leur a été demandé de rédiger un mail sur la BALF du service RH avec en copie leur supérieur hiérarchique ainsi que Mme DIBOS.

Les OS se demandent si ces autorisations d'absences ne peuvent pas être élargies à d'autres types d'absences syndicales (Ex : CTS<sup>1</sup>). En effet, beaucoup de représentants syndicaux sont marqués en ASA à cause du COVID. Malgré le fait qu'ils ne puissent pas assurer leurs missions professionnelles, ils continuent de faire leur mission syndicale pour maintenir le contact avec les agents sur le terrain, en télétravail ou en ASA. Le Président indique que le mode habituel n'a pas changé malgré le contexte. Ces journées de travaux syndicaux peuvent être déposés comme à l'habitude. Cependant, il précise que cette question doit être posée au niveau national.

## Remboursements des frais repas

Ce point a été abordé lors de plusieurs CHS. Le service RH1A a donné des précisions concernant le remboursement des frais de repas pris pour les agents qui prennent leur repas de midi sur site.

Les personnels qui sont sollicités par la DISI afin d'assurer le fonctionnement de service sur site durant l'état d'urgence, pourront se faire rembourser leurs frais de déjeuner pris sur place pour toutes les journées depuis la mise en place du PCA, si aucune solution de restauration collective ou panier repas n'a pu être mise en place dans l'établissement. L'ESI de Poitiers ayant mis à disposition des plateaux repas à ses agents n'est pas concerné par cette mesure.

Il y a 2 périodes à prendre en compte pour justifier les remboursements de ces repas via FDD :

- Du début de la mise en place du PCA au 16 avril 2020 : Les agents concernés doivent faire une attestation sur l'honneur du nombre de repas pris sur site qui sera validée par son supérieur hiérarchique.
- Du 17 avril 2020 à la fin de l'état de crise : Les agents devront fournir tous les justificatifs des repas pris sur place (ex : tickets de caisse, de fast-food, livraison de panier repas...). Cette mesure concerne également les personnes qui amènent leur repas qu'ils prennent sur site.

Le montant forfaitaire du remboursement est de 17,50€ par jour et par repas.

La demande de remboursement se fera via l'application FDD. Un mode opératoire va paraître le 18 avril 2020 sur Ulysse DISI SO indiquant entre autre le code à saisir dans l'application, ainsi que toutes les modalités nécessaires pour saisir la demande. Ce nouveau code permet de saisir une demande de remboursement sur sa résidence administrative sans être bloqué par le système.

## Campagne déclarative 2020

Le président indique qu'il y a eu beaucoup de préparation de la part des différentes directions utilisatrices pour mettre en place cette campagne d'IR. Les premières déclarations papiers ont été reçues le 17 avril 2020. Il y a eu un afflux important sur le portail, mais le Président indique que malgré cela le portail a tenu le choc.

## Missions prioritaires

Depuis la semaine dernière, il y a eu quelques évolutions au niveau du PCA, notamment avec le service d'assistance **Cellule de Fiabilisation MEDOC (CFM)** et qualification ILIAD à Poitiers qui est devenue une mission prioritaire.

## CFM de Poitiers doivent revenir en présentiel ou seront-ils en télétravail ?

Le chef du service est équipé en télétravail. Une personne ne souhaite pas faire de télétravail et préfère revenir sur site pour raisons personnelles. Les 3 autres personnes seront équipées en télétravail.

---

<sup>1</sup> CTS : Crédit Temps syndical article 16

## Protection des agents sur site : Masques, gants, lingettes

Une deuxième livraison de masque a été effectuée. Il y a donc la possibilité de les distribuer aux différents agents qui travaillent sur site (ex : CID, EIFI,...). Cependant, il est constaté dans différentes directions qu'il y a une difficulté pour se procurer des gants ou des lingettes désinfectantes.

Limoges	Lorsque qu'ils trouvent des lingettes désinfectantes en supermarché, ils les achètent en grande quantité. Pour l'instant, ils arrivent à se fournir.  Pour les gants, ils ont trouvé un fournisseur en Corrèze. Cependant, il ne fait pas de livraison, il faut donc aller sur place. Mais avec la CID19 cela se passe facilement.
Poitiers	Il n'y a pas de soucis particulier concernant les lingettes. Il a été proposé d'utiliser un spray bactéricide ainsi que de l'essuie-tout au besoin.  Pour les gants, l'approvisionnement n'est pas facile, mais ils arrivent à en acheter dans les grandes surfaces.
Bordeaux	Ils ont toujours des lingettes désinfectantes.  Pour les gants ils ont réussi à en avoir avec une pharmacie sur Bordeaux
Toulouse	Les lingettes sont achetées en supermarché.  Pour les gants, ils arrivent à se fournir grâce à une grande parapharmacie sur Toulouse. Il leur reste un peu de stock.

Le Président indique qu'il est possible de mutualiser les achats pour ce type de protection grâce à un fournisseur des Landes entre autres. Les coordonnées de ce fournisseurs seront transmises aux différents chef d'établissement.

### Les masques

Il y a eu une livraison de masque suffisante pour les agents qui sont sur site. A l'heure actuelle, il est prévu une cinquantaine de masque par agents, soit 2 masques par jour par agent.

Il est rappelé que ces dispositifs doivent être utilisés à bon escient et en prenant en compte les gestes de sécurité nécessaires pour mettre et enlever le masque. Il faut pour cela se référer à la fiche de préconisation donné dans les services concernés. Le Président indique également que si un agent est seul dans un bureau, il n'a pas besoin de porter un masque.

### Les masques « alternatifs »

La médecin de prévention de la cité administrative n'a pas d'information concernant ces masques « alternatifs ». Elle précise que le médecin coordonnateur national va envoyer une note pour le port du masques qui sera diffusé dans les sites.

### Et pour les CID excentrées ?

Le Président indique qu'il existe plusieurs solutions pour ces services excentrés, afin de se munir des matériels nécessaires à la mise en place :

- S'ils sont proches de la DISI ou d'un ESI, ces directions peuvent leurs envoyer les différents matériels selon leurs besoins.

- Sinon ils peuvent réaliser des achats sur deniers personnels. Puis la DGFIP les rembourse via FDD. Dans ce cas là, l'agent qui aura acheté les fournitures devra faire une demande sur FDD et fournir les factures des achats réalisés.

## **Phase de déconfinement**

Lors de sa dernière allocution, le Président de la République a indiqué que le déconfinement commencerait le 11 mai. Les OS se posent beaucoup de questions sur le retour des agents et comment leur sécurité sera assurée en cette période.

### **Y aura-t-il assez de stocks de matériels de protection pour l'ensemble des agents qui retourneront sur site ?**

Le Président indique qu'il ne sait pas encore comment va se passer la phase de déconfinement, notamment pour la fourniture de protection pour l'ensemble des agents. Comme il l'indique « il n'a pas de boule de cristal ». Il attend d'avoir plus d'informations venant du gouvernement pour pouvoir aviser au sein de la DISI SO. Il précise qu'il faudra préparer un plan de retour progressif des agents sur les différents sites, en prenant en compte plusieurs facteurs tels que les transports en communs.

Il n'y aura pas un retour massif des agents le 11 mai dans les services. Le Président indique que nous resteront dans le même cadre qu'actuellement pour le moment. Le retour des agents sur les différents site pourra se faire lorsqu'il sera possible d'assurer leur sécurité notamment avec la règle de distanciation des bureaux. Il y a beaucoup d'open-space au sein de la DISI SO, il va falloir se poser des questions pour équiper ces espaces pour le déconfinement (ex : plaque de plexiglas entre les bureaux). Il faut se donner le temps, voir jusqu'en septembre, pour voir comment s'organiser afin de faire rentrer sereinement les agents dans les différents sites.

De plus, le Premier ministre a indiqué qu'il faudrait maintenir les agents en télétravail lorsque c'est possible même pendant la phase de déconfinement. Malheureusement, certaines missions ne sont pas télétravaillables et il y a un nombre de PC insuffisants pour pouvoir augmenter le nombre de télétravailleurs. De plus, le travail à distance peut amener à une désocialisation des agents qui le pratique. Beaucoup d'application sont maintenant ouvertes au télétravail. M. MAISY se pose la question suivante : combien de temps peut-on rester chez soi pour continuer l'activité au sein d'une équipe ? Il va falloir tirer les enseignements de cette crise pour pouvoir revoir l'organisation du travail de demain.

### **Les agents travaillant au sein d'une AT devront-ils porter obligatoirement un masque lors d'appel téléphonique dans les bureaux ?**

Les gestes barrière devront être maintenus, et plus précisément celui de la distanciation des personnes. Les masques chirurgicaux sont utilisés surtout pour limiter les contaminations. Il est de la responsabilité de l'agent de nettoyer les matériels qu'il touche chaque jour.

### **Remise aux normes et nettoyage de certains bureaux avant la reprise ?**

Il n'y aura pas de nettoyage particulier pour les bureaux. En effet, ces pièces sont inoccupées depuis plusieurs semaines. De plus, il est toujours demandé aux services de nettoyage de faire le nettoyage de ces bureaux régulièrement, ainsi que de passer un coup sur les poignées.

## **Comment vas se passer l'arrivée des stagiaires au sein des établissements ?**

Les stagiaires qui doivent arriver dans les différents sites de la DISI SO vont pouvoir le faire avec un délai d'installation élargi.

## **Les OS se demandent si la DISI a eu des contacts avec ces agents concernant leur installation**

Actuellement, les stagiaires sont en contact avec leur responsable de l'ENFIP. Ils sont tous équipés d'un PC portable qui leur a été remis en début de formation. La restitution de ces PC se fera au sein de leur direction d'affectation et non pas à l'ENFIP.

Lorsque la DISI SO connaîtra plus précisément les conditions du déconfinement, les stagiaires seront contactés pour leur indiquer les modalités d'installation au sein de leurs établissements respectifs. Le stage n'est donc pas annulé.

## **Campagne lutte contre les violences**

### **La situation de confinement a des répercussions importantes notamment concernant les violences domestiques. A ce titre, les OS souhaiteraient avoir un décompte homme/femme pour les agents en confinement de la DISI SO**

Les tableaux qui sont envoyés chaque semaine n'ont pas la distinction homme-femme. Cependant, ce point est important, le Président propose de faire une demande auprès du service Communication pour qu'une annonce soit réalisée sur ce sujet.

## **Comment les agents en télétravail en situation normale vont-ils faire pour travailler suite à la réquisition de leur ordinateur de travail ?**

Le Président confirme que leur poste de travail leur a été pris afin d'équiper des agents du PCA affectés sur des missions prioritaires. Ces PC correspondent en règle générale à des agents sur des missions de développement, qui font au minimum une voire deux journées par semaine en télétravail en temps normal.

## **Restitution des PC empruntés aux télétravailleurs ?**

Tant que le PCA est en vigueur, la règle suivante s'applique : l'agent en télétravail est identifié comme étant sur une mission prioritaire, il conserve le PC emprunté. Si la mission réalisée n'est plus considérée comme prioritaire dans le PCA à un moment donné ou lors de la désactivation du PCA, l'agent n'étant plus sur une mission prioritaire doit restituer le PC prêté.

Lors de la restitution de ces PC, les collègues de l'assistance de proximité, la CID entre autre, seront à nouveau très sollicités. Cette augmentation d'activité sera aussi importante qu'en début de confinement. Il est donc nécessaire d'organiser au maximum la restitution de ces PC pour les remettre aux bons propriétaires dans les meilleures conditions. Cependant, cela ne se fera pas en une semaine.

## Formation des agents en ASA

Depuis peu, les agents en ASA peuvent suivre des formations MOOC<sup>2</sup> sur le ordinateur personnel. Le temps passé à suivre les formations validées par la DGFIP sont considérés comme du télétravail et non plus en ASA.

Les webinaires<sup>3</sup> suivis doivent se faire en accord avec le chef de service pour pouvoir prendre en compte le temps passé pour la formation. Même si la formation est courte (quelques heures) une demi-journée est posée en télétravail et non plus en ASA. Les MOOC et webinaire autorisés sont organisés par SI1. Les formations qui ne sont pas validées par la DGFIP ne sont pas comptabilisées comme du télétravail, car le temps passé à cette formation ne peut pas être contrôlée. Les chefs d'ESI peuvent modifier dans SIRHIUS une ASA en présentiel ou en télétravail si nécessaire.

Une autre question se pose sur la reprogrammation des formations qui ont été annulées suite au confinement.

## Ordonnance du 15/04/2020

Le 15 avril est paru une nouvelle ordonnance<sup>4</sup> concernant la suppression de jours de congés et d'ARTT pour les agents en ASA depuis le début du confinement. Cette ordonnance prévoit pour les agents en ASA une suppression de 5 jours de congés et de 5 jours ARTT. Les différentes OS trouvent cette ordonnance inappropriée, les agents en ASA n'ayant pas choisi de ne pas aller travailler.

## Comment cette ordonnance va être appliquée au sein de la DISI SO ? Comment allez-vous régulariser cette situation ?

Le Président rappelle que les OS au niveau national ont eu une réunion avec le Directeur Général à ce sujet. A son niveau, M.MAIZY n'a pas encore toutes les cartes pour pouvoir répondre à ces questions. La déclinaison au niveau de chaque direction se fera avec des discussions avec les différentes OS. Le détail de l'organisation de la mise en place de cette ordonnance n'est pas encore connu à l'heure actuel. Le Président attend les directives de la Direction Générale pour pouvoir se prononcer. Pour lui, il ne faut pas se précipiter sans avoir ces informations.

## Quand est-il des agents en ASA qui répondent à des collègues par téléphone ? (Ex : agent de la CID)

Le Président rappelle qu'il n'a pas demandé à ce que les agents fasse du travail à distance à partir d'un matériel personnel (ex : téléphone portable).

Dans le cas où l'agent en ASA est sollicité par son supérieur hiérarchique sur son téléphone personnel, alors il basculera en télétravail. Dans les autres cas, les agents ne doivent pas répondre. Il ne doit pas y avoir d'initiative personnel sur ce sujet. Il faut appliquer la règle mise en place actuellement.

---

2 MOOC : Massive Open Online Course est un type ouvert de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants.

3 Webinaire est un mot-valise associant les mots web et séminaire, créé pour désigner toutes les formes de réunions interactives de type séminaire faites via internet généralement dans un but de travail collaboratif ou d'enseignement à distance.

4 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041801063&categorieLien=id>

## **Situation agents en fragilité par leur état de santé en ASA. On leur retirera des jours de congés ?**

Le Président indique qu'on appliquera la règle quand elle sera connue. Il indique qu'il attend la déclinaison de cette ordonnance au niveau inter-ministériel, ministériel ainsi qu'au niveau de la DGFIP. Il va falloir faire preuve de pédagogie pour expliquer les déclinaisons de ce texte au niveau des agents. Les règles aujourd'hui doivent être très claires.

## **Les OS trouvent cette règle très arbitraire car les agents n'ont pas décidé d'être en ASA**

Le président comprend que cette décision peut être difficile pour les agents. Pour lui cette décision n'est pas arbitraire, mais correspond à des situations ou des cas de figures très précis.

## **Un agent qui ne veut pas travailler peut se mettre en congés ou en grève. Les ASA ne sont pas un choix. Il y a des missions avec des possibilités de rotation au niveau des agents pour pouvoir faire travailler ce qui veut travailler ?**

Il y a différents type d'ASA mis en place pour les agent : il peut ne pas être sur une mission prioritaire, il est empêché (enfant, maladie) ou tout simplement car il n'y a pas assez d'équipement pour lui permettre de télétravailler.

Le Président souhaite être clair concernant les agents sur des missions demandées par le chef de service. La modification d'ASA en télétravail ou mission se fait pour certains agents dans des conditions particulières sur la demande de leur chef de service. Les agents en ASA ne peuvent pas venir travailler sur site sans la demande de leur chef de service. Le Président souhaiterait équiper plus de monde en télétravail, mais cela n'est pas possible.

Concernant la rotation des agents, il indique que pour cela, il faut que l'agent soit un « sachant » sur son métier, travaillant seul et en autonomie. Un agent qui est empêché est considéré comme indisponible, et il ne peut donc pas être en rotation. Le Président assure qu'il souhaiterait mettre en place cette mesure lorsque c'est possible. On en demande beaucoup à certains et moins à d'autres. Il indique qu'il essaye d'être dans un système d'équilibre entre un système d'aubaine pour certains et de négligence pour d'autres.

Pascale DELMAS, Directrice de l'ESI de Bordeaux, précise que la mise en place de la rotation des télétravailleurs nécessite une grande préparation en amont.

Concernant les refus de travailler, le Président indique que l'agent peut refuser d'exécuter une mission en utilisant le droit d'alerte ou de retrait.

## **Quid des agents en ASA et souhaitant venir en présentiel ?**

Principes : Les agents sont soit en télétravail , en présentiel ou en ASA.

- Pour ceux en présentiel, c'est qu'il n'y a pas possibilité matériellement d'être en télétravail : exemple EIFI, voire les CID pour la préparation des PC nomades.
- Pour les agents mis en télétravail, ils doivent être sur des missions prioritaires et en fonction de la quantité de travail demandé.

- Pour les agents en ASA parce qu'ils sont soit en garde d'enfants, soit personne à santé fragile, soit ils ne sont pas sur des missions prioritaires, soit il n'y a pas assez de matériel pour faire du télétravail s'ils sont sur des missions prioritaires.

Le télétravail vient de s'ouvrir pour l'AT-PART à Bordeaux, pour 3 agents depuis ce 20 avril. Ainsi 3 PC ont été récupérés au fin de cette nouvelle mission prioritaire (ouverture de la campagne IR). Trois autres agents prendront le relai début mai en alternance et en appui avec le PUV. Cette mission correspond à de l'assistance de niveau 2 sur la fiscalité des particuliers. Les agents sélectionnés sont donc des agents expérimentés.

## **PCA : Différence entre exercice et réalité**

Lors des exercices de test du plan de continuité d'activité (PCA), en particulier lors de l'inondation de la cité en décembre. Il est difficile de prendre la mesure de la réalité ! " On fera tout pour les agents " dixit le Président. Il y a beaucoup de missions qui basculent dans le PCA au fur et à mesure.

La mission est prioritaire par rapport au volume d'activité, du périmètre, et du savoir faire pour réaliser la mission. Il faut déterminer le nombre de personne nécessaire. Les missions ne sont pas réalisées à 100 %, dans cette situation il n'est pas nécessaire d'avoir 100 % de l'effectif. Le Président informe qu'il fait travailler uniquement les gens qui sont prévus dans le PCA. Par exemple, une personne qui est en temps partiel (ex : 50% d'activité) ne sera pas prioritaire pour être prise dans le PCA.

## **Si un agent vient récupérer son PC, il sera en présentiel (le temps de la mise en œuvre, des tests sur place...) quel temps sera octroyé à l'agent ? Une demi-journée ? Une journée ?**

Le Président indique qu'il doit y avoir une cohérence dans les présences et absences via la gestion dans SIRHIUS et avec tout ce que l'on fait. Notamment dans le traitement égalitaire des agents dans les 4 établissements. Le Président comprend que l'ordonnance provoque des inquiétudes. Il n'est pas à une demi-journée prêt pour marquer l'agent en télétravail. Il souhaite être transparent et qu'il y ait une harmonisation au niveau des différents sites de la DISI.

Concernant l'ordonnance du 15 avril 2020 sur la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans les Fonctions publique et territoriale, il y aura possibilité de négociation au niveau de la direction avec les organisations syndicales.

## **A Bordeaux, certains collègues ont un portable et donc le matériel nécessaire pour travailler, mais sont mis en ASA.**

Nous ne sommes pas préparés à ce genre d'exercice et d'être mobile dans le cadre de son travail. Le Président indique qu'il souhaite revoir la gestion des télétravailleurs au sein de la DISI afin d'améliorer cette mobilité professionnelle pour l'avenir. Il y a assez peu de monde qui a demandé 2 jours de télétravail/semaine. La situation n'a pas permis de mettre en place cette disposition de choix en cette période de crise, car il n'y a pas assez de matériel. Le Président rappelle que certaines OS étaient contre le télétravail il y a quelques années.

Limoges	Il y a 54 personnes sur 68 comprise dans le PCA. A ce jour, il y a une vingtaine d'agent en télétravail. En moyenne, il y a de 15 à personnes sur le site chaque jour.
---------	--



Poitiers	<p>Certaines missions sont devenues prioritaires dont le CMF. L'établissement de Poitiers comprenant 145 agents, 133 sont potentiellement actifs. Actuellement, c'est au tour de 58 agents qui sont sur place dont 22 en Editique. Cela est modulable selon les journées et l'activité.</p> <p>10 nouveaux ordinateurs ont été reçus pour permettre à de nouveaux agents de travailler.</p>
Bordeaux	<p>L'AT-PART est devenue une mission prioritaire depuis ce lundi, tout au long de la campagne de déclaration IR. Les 3 agents sont en télétravail, avec une rotation au 04 mai. Un téléphone professionnel sera octroyé pour les agents en télétravail pour l'AT-PART. Pour les AT, les agents doivent continuer de saisir l'assistance par formuel. Les équipes d'assistance sont très sollicitées.</p> <p>La plupart des agents sont dotés de postes pour télétravailler sur les missions prioritaires (intex, SARI...).</p> <p>Il y a eu une dotation de quelques agents du développement pour avancer sur certaines missions non prioritaires, mais avec un calendrier devenant prioritaire. Ils sont rentrés dans un circuit de télétravail.</p> <p>Concernant la rotation des PC, il faudra effectuer une anticipation bien en amont. Les CID vont être à nouveau très sollicités par les DRFIP avec l'arrivée de nouveaux PC ! La CID excentré sera dotée d'un poste de télétravail.</p>
Toulouse	<p>Pas de chiffre précis sur le nombre de personnes en PCA.</p> <p>Le PCA comprend des services de développements et d'assistance de proximité. Il y a eu une rotation des personnels au niveau de l'assistance de proximité.</p> <p>Le PCA évolue dans le temps et avec la charge de travail.</p>

## Télétravail

Une dizaine de micro a été récupérée pour Poitiers et deux pour Limoges.

### **Les services qui ne pouvaient pas télétravailler avant le confinement et qui ont obtenu une possibilité de le faire durant cette période particulière pourront-ils continuer à le faire en post-confinement ?**

Actuellement, les agents travaillent sur du matériel avec du VPN 15. Cette solution est temporaire et ne va durer dans le temps. Ce système permet de déporter l'écran du PC principal vers un autre ordinateur. Il y a eu 1400 demandes qui seront retirées au fur à mesure du déconfinement. Mais une réflexion sera mise en place sur l'évolution du télétravail pour ces services dits de sécurité c'est-à-dire G2A, Intex et Sari.

### **A partir de la reprise, allons nous pouvoir faire une demande de télétravail de suite après ou faudra t-il attendre la prochaine campagne ?**

Il va falloir revoir nos méthodes de travail pour le futur, indique le Président. Comment faire fonctionner une équipe quand tout le monde est en télétravail ? Il y a de nombreux outils collaboratif (ex ; OSMOSE) qui sont peu utilisés à l'heure actuelle. Le Président remarque que nous ne sommes pas encore bien outillé pour

travailler à distance, mais que cela va être une évolution nécessaire. De plus, il se demande si le télétravail est naturel, et si cela n'aura pas un impact sur la socialisation des agents en télétravail à terme.

## **Quand un agent vient récupérer son PC, est-il marqué en télétravail pour au moins la 1/2 journée ?**

Le Président comprend que l'ordonnance provoque des inquiétudes. Il n'est pas à une demi-journée prêt pour marquer l'agent en télétravail. Il souhaite être transparent et qu'il y ait une harmonisation au niveau des différents sites. Cette question sera donc revu au niveau des Ressources Humaines de la DISI SO.

## **Des agents en mission prioritaire au niveau de l'AT PART de Bordeaux sont en télétravail depuis ce jour. Il y a 3 agents qui ont récupérés des PC et d'autres devraient en récupérer début mai. Quelques agents souhaiterais savoir s'il est possible de revenir travailler sur site ?**

Le Président rappelle la règle, quand il y a une possibilité de télétravailler c'est la solution retenue. Il y a 6 personnes sollicités pour répondre aux question de niveau 2 de l'assistance. Elles seront en rotations car ce sont des « sachants ».

## **Heures supplémentaires au début du confinement ?**

En début de la crise, les mode mission ou horaire variable n'était pas clairement définie. Le Président indique que les heures supplémentaires des agents concernés seront prises en comptes.

## **CID/SIL**

## **Les agents devaient intervenir dans les centres des finances publics pour équiper les sites ?**

Au final, il y a moins de déplacements que prévu. Il y a peu de demande de la part des DDRFIP pour les déplacements. Elles ont une organisation interne pour la reprise des agents SIP en présentiel, donc peu d'interventions de nos services. Le SDNC a fourni du matériel inter-bureaux (ex plexiglas entre les bureaux pour respecter les mesures-barrières). Dans les SIP, les agents sont mis dans les box d'accueil afin de respecter cette distanciation.

Il devrait pouvoir faire un point plus complet sur ce sujet au prochain CHSn, car une audio est prévue le 21 avril sur ce sujet.

## **EIFI**

Le Président a salué " tous les agents des éditions qui font un boulot formidable " !

## **ESI de Limoges**

Plusieurs types d'éditions sont réalisées sur Limoges. Les lettres-chèques (ex : lettre chèque de secours pour les personnes durant le confinement). Elles sont imprimées en collaboration avec l'ESI de Strasbourg qui est en relais. Cela représente environ 35000 lettre chèques par semaine.

Pour les éditions Clic'ESI, il y en a environ 30000 plis par jour. Une grande partie concerne des ASAP pour le domaine hospitalier. Actuellement, il y a 6 personnes en rotation avec le chef de service. Soit 3 personnes par jour. Exceptionnellement pour pouvoir assurer les cadences cette semaine il y aura 4 agents en service au niveau de la mise sous pli. Les distances de sécurités sont respectées car les machines sont espacées de 5 mètres entre elles. De plus, à partir du 21 avril, Clic'ESI permettra la réédition des Avis pour les particuliers demandé par les services des impôts particuliers.

## **ESI de Poitiers**

La productivité du site est très bonne. Les agents font un travail de qualité permettant d'assurer un bon rendement.

La présence est de 8h avec 10 personnes sur 16 prévu. Une pause de 10 minutes à chaque heure est nécessaire pour le nettoyage des machines et des mains. L'avancée des travaux d'édition des déclarations 2042 (actuellement il y en a 2.400.000 éditées) a permis l'aide également auprès de l'établissement de Nemours. La remise postale est prévue au 27 avril. Il y a une bonne ambiance sur le plateau et dans l'accompagnement.

## **Le service CFM à Poitiers**

D'un effectif de 11 agents, il y a 5 personnes présentes sur ce grand plateau formé de plusieurs zones de bureaux en pétales. Cela permet de mettre un agent par zone.

La proposition en équipement de télétravail se fait au fur et à mesure de la réception des PC et de leur mise en conformité VPN par les agents CID.

## **Agents qui partent à la retraite pendant le confinement ?**

Les agents prioritaires sont ceux qui partent d'ici deux mois, dont une collègue en juillet. Les agents non prioritaires sont ceux dont leur départ en retraite est prévu courant 2020 voir 2021.

Concernant leurs congés annuels, ARTT ou CET non pris avant le départ en retraite, Sophie DUBOS indique qu'elle n'a pas encore d'élément sur ce point. Elle va faire une demande auprès du service RH.